



# Orientations diocésaines

## Pastorale sacramentelle



*Ce document ne vise pas à donner de normes exhaustives concernant la pastorale sacramentelle mais cherche à répondre à quelques questions pratiques qui concernent directement notre diocèse. Il convient bien évidemment de se reporter aux différents rituels actuellement en vigueur dans notre Église, sans omettre de consulter les notes pastorales contenues dans ces rituels. Ces notes introductives donnent, en effet, des indications précieuses pour notre pratique pastorale.*

# 1. Sacrements de l'initiation chrétienne

---

## a. Baptême

Le baptême est célébré selon trois rituels différents en fonction de l'âge.

➔ Le rituel des petits enfants de 0 à 7 ans. On veillera à accompagner tout spécialement les enfants de 2 à 7 ans pour s'adapter à cet âge.

➔ Le rituel en âge de scolarité qui concerne les enfants du primaire du CE1 au CM2. Des conseils et des parcours de préparation sont proposés par le service diocésain de catéchèse.

➔ Le rituel des adultes (Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes) qui concerne le catéchuménat. Il doit s'appliquer de deux manières différentes.

**Pour les collégiens et lycéens,** un accompagnement spécifique sera fait dans le cadre de la pastorale des jeunes (aumônerie, mouvements de jeunes le cas échéant). La préparation se fait généralement sur 18 mois. Un appel décisif des jeunes sera programmé pour tout notre diocèse le samedi, veille

du premier dimanche de carême, pour les jeunes qui seront baptisés durant le temps pascal. Le jeune reçoit alors le baptême et l'Eucharistie. Une préparation spécifique en vue de la confirmation sera ensuite proposée.

Pour les adultes, l'accompagnement se fait en paroisse en lien avec le service diocésain du catéchuménat. En effet, le baptême des adultes relève directement de la vigilance de l'évêque. Toute personne, sans exclusive, est appelée aux sacrements de l'initiation chrétienne si elle accueille l'invitation du Seigneur « convertissez-vous et croyez en la Bonne Nouvelle ». Les situations particulières (dites non-conformes) selon l'état de vie du candidat feront l'objet d'un accompagnement et une décision collégiale avec l'évêque sera alors prise.

Le catéchumène recevra une catéchèse pour le préparer au baptême. La durée de la préparation n'est pas première mais un temps est nécessaire pour connaître le Christ et se convertir. Habituellement le catéchuménat dure deux années. Toute précipitation est néfaste à la croissance du catéchumène. L'accompagnement se fait soit de manière individuelle

soit en petit groupe, selon les possibilités. L'appel décisif se célèbre à la cathédrale, le premier dimanche de carême et ouvre le temps de l'ultime préparation jusqu'à la veillée pascale où le candidat reçoit le baptême et l'Eucharistie en paroisse. Le néophyte sera ensuite confirmé à la Pentecôte qui suit, à la cathédrale.

Il importe de bien prendre en compte le cheminement de chacun. Une personne a pu être baptisée nouveau-née sans avoir, ensuite, jamais été catéchisée, il convient alors de la guider vers un parcours de type « catéchuménal » pour préparer les autres sacrements de l'initiation, afin de l'initier à la vie chrétienne.

➔ **La question du parrain et/ou de la marraine.** Un seul est nécessaire, il doit être baptisé (et confirmé, ce sujet est parfois source d'incompréhension, il ne doit pas être bloquant.) Il convient de s'interroger sur l'ouverture à la foi chrétienne du parrain ou marraine.

➔ **Un parcours d'évangélisation** à l'occasion du baptême est proposé dans le diocèse. En effet, ce sacrement est propice pour proposer la foi aux familles.

## b. Confirmation

➔ Le sacrement de la confirmation est habituellement donné en classe de 6<sup>o</sup> ou 5<sup>o</sup> dans les paroisses, par l'Evêque. Les aumôneries de collège ou paroissiales préparent les jeunes à ce sacrement. Ces mêmes aumôneries préparent également les jeunes de 4<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et les lycéens qui en font la demande, plus tardivement.

➔ Les adultes sont confirmés à la Pentecôte à la cathédrale. Les ensembles paroissiaux, accompagnés par le service du catéchuménat, préparent à ce sacrement.

➔ Le parrain ou la marraine de confirmation doit être confirmé.

## c. Eucharistie

L'Eucharistie est source et sommet de la vie chrétienne. Il ne peut y avoir de véritable communauté chrétienne sans Eucharistie.

### La préparation à ce sacrement :

➔ Le catéchisme paroissial prépare à la première communion en rappelant que la catéchèse prépare à la vie chrétienne plus qu'à un événement ponctuel.

➔ Les adultes qui n'ont pas reçu ce sacrement, seront préparés par les ensembles paroissiaux accompagnés par le service du catéchuménat.

### **La célébration de l'Eucharistie :**

➔ Pour donner un repère stable aux fidèles, il est recommandé que sur chaque ensemble paroissial, une messe dominicale hebdomadaire soit célébrée à horaire et lieu fixes.

➔ L'adoration eucharistique est à encourager. Elle pourra être proposée sur des lieux où les célébrations eucharistiques sont rares. Il faut rappeler la dimension missionnaire de la présence Eucharistique. Selon les besoins, une personne laïque pourra être déléguée par le curé pour exposer le Saint-Sacrement. Elle devra être formée et envoyée. On pourra envisager le ministère de l'Acolytat.

Pour toutes les préparations des sacrements de l'initiation chrétienne, des parcours sont proposés par les services diocésains de la catéchèse, du catéchuménat ou de la pastorale des jeunes. Il est important de s'appuyer sur eux.

## **2. Sacrement du Mariage**

---

Le sacrement du mariage est célébré entre un homme et une femme qui s'unissent librement dans l'amour et la fidélité et qui ont le désir de fonder un foyer chrétien ouvert au don de la vie, pour toujours.

➔ Le lieu de célébration est l'église paroissiale.

➔ La préparation est nécessaire pour accompagner les fiancés dans leur démarche. Elle se décline en plusieurs temps :

- Un temps vécu auprès d'équipes de préparation au mariage (CPM, couples parrains, équipes paroissiales...).
- Une journée diocésaine est prévue à destination de tous les fiancés. Les paroisses veilleront à proposer et intégrer cette journée dans le cycle de leur préparation.
- Un temps sera prévu avec le célébrant sur plusieurs rencontres.

➔ Le dossier administratif complet doit être confectionné avec précision, bien en amont. La chancellerie est disponible pour tous renseignements.

Les demandes étant très diverses de nos jours, on sera vigilant à accueillir les personnes sans pour autant tout accepter.

Vis à vis des personnes divorcées remariées, l'exhortation *Amoris Laetitia* du pape François nous aide et nous guide dans l'attitude pastorale à avoir. « *Il est important de faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Église, qu'elles "ne sont pas excommuniées" et qu'elles ne sont pas traitées comme telles, car elles sont incluses dans la communion ecclésiale. Ces situations "exigent aussi [que ces divorcés bénéficient d'un] discernement attentif et [qu'ils soient] accompagnés avec beaucoup de respect, en évitant tout langage et toute attitude qui fassent peser sur eux un sentiment de discrimination ; il faut encourager leur participation à la vie de la communauté. Prendre soin d'eux ne signifie pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage sur l'indissolubilité du mariage, c'est plutôt précisément en cela que s'exprime sa charité" »* AL 243.

Il est donc demandé aux pasteurs d'accueillir les personnes divorcées

engagées dans une nouvelle union, de leur proposer un accompagnement et de discerner ensemble ce qu'il est possible de vivre dans la prière, sans préjuger au début du chemin du terme de celui-ci. Il n'y a pas de parcours préétabli. Faisons confiance à l'Esprit-Saint, sans oublier que tout chemin doit nécessairement intégrer la conversion de chacun afin de reconnaître ses fautes et sa fragilité.

### 3. Sacrement de la Pénitence et de la Réconciliation

---

Malheureusement, ce sacrement est trop peu pratiqué de nos jours. Et pourtant, que peut-on donner de plus beau que le pardon de Dieu ? Il est important de prêcher et d'enseigner sur ce sacrement de la Miséricorde. La rencontre individuelle est d'une grande richesse. Le chrétien confesse l'amour de Dieu et assume son péché. Le fidèle ne doit pas se sentir jugé mais au contraire pardonné à travers cette parole qui vient du Christ. Il retrouve alors la pleine liberté des enfants de Dieu.

➔ Ainsi, la forme ordinaire de ce sacrement est la confession avec absolution individuelle. Il est

bon également de proposer des célébrations collectives avec le concours de plusieurs prêtres pour donner individuellement le sacrement. De nouvelles propositions voient le jour à travers des journées et des ateliers du pardon. Ces temps sont à encourager.

➔ Les conditions n'étant pas réunies, il n'est pas possible de recourir à des absolutions collectives.

➔ Des repères pour les confesseurs ont été publiés par la Conférence des Évêques de France. Il conviendra de s'y reporter.

➔ Il est important que sur chaque ensemble paroissial soient proposés un lieu et des horaires fixes pour une permanence hebdomadaire du sacrement de la Pénitence et de la Réconciliation.

## 4. Sacrement de l'Onction des malades

---

Ce sacrement apporte soutien et réconfort spirituel dans l'épreuve de la maladie, de la faiblesse physique ou à la veille d'une opération médicale. Il est donné lors de situations de santé graves. Il suppose une préparation quand cela est possible.

Il est souvent proposé lors de temps liturgiques favorables (carême, proximité du dimanche des malades...) ou lors de temps forts spirituels, pèlerinages notamment. Dans ces cas, on veillera tout particulièrement à la préparation de ce sacrement.

Il n'est donné qu'une seule fois sauf en cas d'évolution de l'état de santé ou de situation nouvelle.

On n'oubliera pas de le proposer dans les derniers instants de la vie terrestre.

## 5. Sacrement de l'Ordre

---

*La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux, Luc 10,2*; cette phrase trouve aujourd'hui toute son actualité. C'est pourquoi nous devons prier sans cesse pour demander au Seigneur des vocations. J'invite tous les fidèles à réciter régulièrement la prière pour les vocations de notre diocèse et à prier chaque jour un Je Vous Salue Marie pour demander des prêtres.

De plus, j'invite chaque prêtre à prier tous les mois une messe pour les vocations.

➔ Le diaconat permanent est une grâce pour notre Église et tout particulièrement pour notre diocèse. Les orientations diocésaines *pour le diaconat permanent* du 13 décembre 2018 sont toujours d'actualité. Il convient de susciter des vocations dans les territoires et dans les professions où elles font défaut, et après discernement, d'interpeller dans l'Esprit-Saint les candidats idoines.

## 6. Célébration des funérailles

---

Les orientations diocésaines *pour la pastorale des funérailles* du 11 mars 2017 sont toujours d'actualité.

➔ Les funérailles chrétiennes sont célébrées uniquement dans l'église paroissiale. Selon les demandes, seule la prière auprès des défunts pourra être dite dans des funérariums ou des crématoriums.

La pratique d'incinération se développant, nous rappelons que les funérailles chrétiennes se célèbrent en présence du corps du défunt. Il peut arriver qu'en raison d'épidémie, de difficulté de rapatriement du corps, etc...

l'incinération ait eu lieu avant. Dans ces cas seulement, on pourra célébrer en présence de l'urne funéraire. La célébration se fera alors normalement sans omettre un rite particulier.

Devant l'évolution de notre société, nous pouvons être sollicités pour des célébrations de funérailles de personnes non-baptisés (pour les enfants décédés avant le baptême prévu ou pour les catéchumènes décédés, nous célébrons des funérailles chrétiennes selon le rituel). Il est toujours possible de prier pour des non-baptisés et de les accompagner dans l'église. On veillera à omettre les signes qui font références au baptême (bénédictio sans eau bénite, lumière mais sans cierge pascal...) Il conviendra d'adapter les prières et les chants en conséquence.

## 7. Célébration de la Parole

---

Les orientations diocésaines *Rassemblés pour célébrer la Parole de Dieu* du 15 novembre 2017 sont toujours en vigueur. Ces célébrations n'ont pas vocation à être généralisées ni à remplacer l'Eucharistie. Elles constituent une

proposition pouvant enrichir la vie des communautés dans des circonstances données à discerner en Equipe d'Animation Pastorale. Ces célébrations, qui pourront intégrer un élément de convivialité, sont conduites par un diacre (qui revêtira son aube et son étole) ou par

un laïc qui aura suivi la formation nécessaire. La communion pourra être donnée lors de célébration de la Parole seulement dans les maisons de retraite ou lors de rassemblements de personnes malades ou handicapées car elles ne peuvent pas se déplacer facilement.

**Je souhaite que ces orientations soient une aide pour la pastorale de notre diocèse. Je remercie tous ceux qui œuvrent à la mission et adresse à chacun ma bénédiction !**

*Au Puy-en-Velay, le 25 mars 2025*

**Mgr Yves Baumgarten**  
Évêque du Puy-en-Velay

